

5

## FINANCEMENT

- Aide de l'État :

Catégorie	Composition	Subvention LES diffus (en €)
1	1 pers seule	26.726
2	1 couple sauf jeune ménage	30.095
3	1 pers seule ou 1 couple + 1 enfant à charge ou 1 jeune ménage (somme des âges < 55 ans)	36.724
4	1 pers seule ou 1 couple + 2 enfants à charge	41.775
5	1 pers seule ou 1 couple + 3 enfants à charge	41.775
6	1 pers seule ou 1 couple + 4 enfants à charge	45.141

Mise à jour le 17/02/25

- Prêt social complémentaire :

Le complément de financement est constitué par un apport personnel et un prêt complémentaire garanti par le Fonds de garantie (ATRIOM). Il est possible de coupler le prêt avec un prêt à taux zéro.

<b>ATRIOM</b> (si prêt complémentaire)	Prêt garanti Etat, taux préférentiel, remboursement jusqu'au 85ème anniversaire, Allocation de Logement Sociale possible	Jusqu'à 40 000 €
---	--	------------------

- Prêt à taux zéro.

6

## INFORMATIONS UTILES

Retrouvez davantage d'informations sur le site de la **DEAL**



Trouvez l'Espace Conseil le plus proche de chez vous sur le site [france-renov.gov.fr](http://france-renov.gov.fr)



Par téléphone : 05 90 81 83 85



## LOGEMENTS ÉVOLUTIFS SOCIAUX DANS LE DIFFUS (LESD)

### L'AIDE À L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ - ÉDITION 2026

Arrêté préfectoral du 08 août 2005 relatifs aux conditions particulières d'attribution des aides de l'État pour le financement de l'accession très sociale

Aide accordée par l'État à des personnes physiques à faibles revenus pour financer l'acquisition et la construction d'un logement

1

## CONDITIONS D'OCCUPATION

Engagement d'**occupation** du logement pendant 15 ans à titre de résidence principale.

Le bénéficiaire de l'aide doit être **propriétaire** du **foncier** (titre de propriété/compromis ou promesse de vente).

2

## CONDITIONS DE RESSOURCES

Catégorie	Composition	Revenus annuels (en €)
1	1 pers seule	15.797
2	1 couple sauf jeune ménage	21.096
3	1 pers seule ou 1 couple+1 enfant à charge 1 jeune ménage (somme des âges < 55 ans)	25.369
4	1 pers seule ou 1 couple + 2 enfants à charge	30.627
5	1 pers seule ou 1 couple + 3 enfants à charge	36.029
6	1 pers seule ou 1 couple + 4 enfants à charge	40.605

Mise à jour le 24/02/26

3

## CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS

Catégorie de ménage	Composition	*SHOB		
		mini	maxi	SHA mini
1	1 personne seule	30	50	14
2	2 personnes sans personne à charge (à l'exclusion des jeunes ménages)	40	60	28
3	3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge	50	80	42
4	4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge	60	90	56
5	5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge	70	100	66
6	4 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge	80	110	76
Au-delà (+ 10 m <sup>2</sup> par personne)		90	120	86

\*SHOB : Surface hors œuvre brute

\*SHA : Surface habitable

4

## LISTE DES OPÉRATEURS AGRÉÉS

Le demandeur doit obligatoirement recourir à un opérateur agréé par l'État pour déposer sa demande de subvention auprès de la DEAL

ORGANISME	ADRESSE	COMMUNE	COORDONNÉE
<b>CAB CONSTRUCTION</b>	17, lot. Rocade Grand Camp	97142 ABYMES	Tel : 0590 20 46 62 Port : 0690 61 20 81 cabconstruction1@wanadoo.fr
<b>PROMOTIONS IMMOBILIERES QUEBEC GUADELOUPE (PICQ)</b>	15, impasse des Palétuviers Voie verte Jarry	97122 BAIE-MAHAULT	Tel : 05.90.26.94.56 lasnier.qg@orange.fr
<b>VILLA KEOPS (PICQ)</b>	Boulevard du Lamentin - Belcourt		Tel : 0590 32 01 09 guadeloupe@maisonskeops.com
<b>VILLARCHIPEL (PICQ)</b>	Impasse Sysiphe Voie Verte Jarry		Tel : 0590 95 00 00 guadeloupe@villarchipel.com
<b>SOGWAC</b>	56, Les Seuils n° 5602 Le Raizet	97139 ABYMES	Tel. : 0590.83.58.20 sogwac@wanadoo.fr

Le logement dès sa livraison doit répondre aux conditions suivantes :

- Être alimenté en eau potable, raccordé au réseau d'eaux usées (ou assainissement individuel).
- Pour les finitions extérieures :
  - être enduit et peint pour assurer un aspect extérieur fini,
  - les parties en bois seront traitées.
- Pour les aménagements et finitions intérieurs :
  - les enduits intérieurs,
  - le cloisonnement et la fermeture de toutes les pièces,
  - une salle d'eau cloisonnée, fermée et ventilée avec un lavabo et une douche,
  - un WC cloisonné, fermé et ventilé indépendant de la salle d'eau excepté pour les logements de 1 ou 2 personnes (ce WC sera au minimum séparé de la cuisine ou de la pièce où sont pris les repas par un sas (double porte),
  - un espace réservé à la cuisine comprenant un évier.
- Une dalle réglée.

Les caractéristiques de l'installation électrique seront conformes aux normes en vigueur.